



## AVIS AU PUBLIC

**faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sur la demande de la société ATRIUM, délégataire de service public pour la création d'un crématorium, en limite du cimetière Nord, chemin de Sicard, sur le territoire de la commune de Beaucaire**

Par arrêté n° **2015 267 - 0001** du **24 septembre 2015** le préfet du Gard a ordonné, conformément à l'article L.123-1 du Code de l'Environnement, une enquête publique afin d'informer le public et de recueillir ses observations et propositions, concernant le projet de création d'un crématorium sur le territoire de la commune de Beaucaire. Elle sera organisée du 12 octobre au 13 novembre 2015 inclus, soit pendant une durée de 33 jours consécutifs.

Le site du futur crématorium est situé sur une fraction du parking du cimetière Nord de la commune de Beaucaire, en bordure du Chemin de Sicard.

Le président du Tribunal Administratif de Nîmes a désigné pour remplir les fonctions de commissaire enquêteur en qualité de titulaire, Monsieur Gérard BRINGUE Technicien supérieur en chef des TPE, qui procédera à l'enquête publique conformément aux dispositions ci-après définies. Est également désignée comme commissaire enquêteur suppléant, Madame Anne Rose FLORENCHIES Magistrat, pour remplacer le titulaire en cas d'empêchement

Pendant toute la durée de l'enquête, définies à l'article 1<sup>er</sup>, un exemplaire du dossier sera remis à la disposition du public pour y être consulté, en la mairie de Beaucaire aux jours et heures habituels d'ouverture au public ( Place Georges Clemenceau – BP 134 - 30302 Beaucaire ; 08h 30-12h00, 13h30 - 17h00, du lundi au vendredi ).

Le dossier d'enquête publique sera accompagné d'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, côté et paraphé par Monsieur Gérard BRINGUE, commissaire enquêteur. Chacun pourra ainsi consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions.

Des observations portant sur le projet de crématorium de Beaucaire pourront également être adressées par courrier, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Mairie de Beaucaire, Place Georges Clémenceau - BP 134 – 30302 Beaucaire. Ces observations seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à la Mairie de Beaucaire.

Le public pourra également consulter le dossier ( partie non technique) sur le site internet de la préfecture du Gard ([www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr)).

En vertu des dispositions de l'article R.123-9 du code de l'environnement, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture du Gard dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Les observations du public seront consultables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir personnellement les observations des intéressés aux lieux, dates et horaires ci-dessous :

- Mairie de Beaucaire - lundi 12 octobre 2015 : 08h30 - 12h 00
- Mairie de Beaucaire - mercredi 21 octobre 2015 : 13h30 - 17h 00
- Mairie de Beaucaire - jeudi 29 octobre 2015 : 08h30 - 12h 00
- Mairie de Beaucaire - vendredi 13 novembre 2015 : 13h30 - 17h 00

Nîmes le 24 SEP. 2015

Le préfet

Pour le Préfet,  
le secrétaire général

Denis OLAGNON